

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2022

Présents : Didier Chavand- Alexandra Benso - Françoise Pouvreau- David Gerbe- Sophie Valette - Jean-François Rivier- Patrice Rivier - Laurent Nancy - Julien Parriaux - Clara Magalhaes- Marie-Thérèse Laurent - Bénédicte Occhipinti - Blandine Lamouroux - Delphine Laurent - Laure Germain.

Approbation du conseil municipal du 02 mai 2022 : adopté à l'unanimité.

REGLEMENT CANTINE SCOLAIRE

En raison de problèmes de discipline récurrents et de non-application de sanctions aux enfants, le règlement va être modifié (l'article 12 n'est actuellement pas assez précis) **adopté à l'unanimité.**

Le dernier conseil d'école a eu lieu le mardi 8 juin.

Le nombre d'élèves est de 96. Une classe va fermer à la rentrée. Elles seront au nombre de 4 avec 20 à 23 élèves par classe ce qui semble conforme.

Les déchets verts de la cantine sont récupérés pour faire un compost au potager.

La cantine tourne avec 3 fournisseurs, la mise en place de la loi Egalim a complexifié le travail avec une mise en place de contrôle des températures et donc une prise de temps supplémentaire.

Le fournisseur potager coccinelle doit venir cette semaine mais il est limité au niveau des produits.

Il est prévu une porte ouverte le samedi 2 juillet à l'école pour faire découvrir ou montrer les locaux de la cantine de 10 heures à 12 heures

GROUPEMENT DE COMMANDE SYDER pour l'achat d'électricité

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 Kva.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence.

Le groupement sera ouvert aux communes et Etablissement Publics de Coopération intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L21136-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-joint en annexe ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords -cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Le Conseil Municipal OUI l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération,

Autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés,

Autorise le maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune. (Délibération n° 13/2022)

SPA ET CHATS ERRANTS

Il est cité le courrier de Mme BAILLY Néanne qui souligne la présence de nombreux chats errants et des dégradations constatées et demande à ce que la municipalité prenne en charge le problème de divagation par une convention avec la SPA (ce qui n'est pas une obligation de la municipalité)

APPARTEMENT ANCIENNE SECRETAIRE

Le débarrassage est en cours et la société SEMAY a été missionnée pour un nettoyage approfondi.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Elle va se réunir pour reprendre les plannings des agents école, périscolaire et centre aéré en raison de la fermeture d'une classe et des deux embauches contractuelles pour remplacer Amélie MORLIERE (en congé parental) et Mme MARQUAT (démissionnaire)
Sylvie ROBERT est en arrêt, hospitalisée et sûrement prolongée pour 15 jours.
Des demandes à la poste ont été effectuées pour son remplacement mais pas de personnel disponible.

PAYSAGES COTEAUX VITICOLES

Bénédicte OCCHIPINTI et Sophie VALETTE se portent candidates pour aller aux réunions de présentation.

REVISION PLU

Une réunion avec Monsieur PORTAL et la commission urbanisme a eu lieu pour réfléchir aux possibilités d'évolution du PLU actuel (date 2011) : modification ou révision complète.

Le coût est estimé entre 35 000 et 50 000 euros.

Des subventions sont possibles et les études géologiques effectuées doivent être récupérables.

AU minimum une réunion publique et une enquête publique devront être effectuées. Il est constaté que le nombre d'agriculteurs est en baisse (une douzaine) et que la population est vieillissante et non renouvelée.

Le SCOTT (Schéma de cohérence territoriale) est prévu en 2023, il est donc préférable d'attendre sa parution. Il est constaté que l'effectif de l'école est suffisant. Il est prévu 40 logements sur 10 ans (dont 20 à l'ancienne maison de retraite).

L'état vise zéro artificialisation nette en 2050.

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Marché des connaissances : La date est fixée au 16 octobre 2022

Une interview des anciens est prévue au-delà de 70 ans.

MANIFESTATION

Discussion sur l'occupation de l'entrée de la salle des sports et l'arrière de la salle des fêtes lors de manifestation extérieure.

COMMISSION TRAVAUX

Laurent NANCY expose le planning des travaux du projet bar-poste.

Il sera livrable en septembre -octobre 2023.

La consultation des entreprises aura lieu en janvier 2023 et le début des travaux en mars 2023.

Les responsables de la poste ont visité les locaux et n'ont pas souligné de problème particulier.

Il est envisagé 3 possibilités de financement : des dossiers de subvention ont été déposés et une somme conséquente est attendue. Si la DETR n'est pas acceptée, la vente de l'ancien bâtiment poste est envisagée pour ne pas avoir recours à un emprunt supplémentaire.

Les 3 rideaux en mairie ont été installés.

DEMANDES DE PARTICULIERS

- M.GUILLOUX a un cabinet de disponible vers l'église.
- Monsieur et Mme DUTHEIL ont demandé que la municipalité reprenne contact avec la SNCF qui s'était engagée à démolir la cabane (présence d'amiante)

Remplacement de l'agent technique pendant ses congés : A ce jour il n'a pas posé ses congés et la question de son remplacement pendant 3 semaines est posée.

- Collecte des déchets : Elle a toujours lieu une fois par mois, en janvier 2023 des bacs plus grands seront à la disposition des familles de plus de 4 personnes.
- Jean -François se propose de récupérer les pneus pour les amener à la déchetterie mais ils ne doivent pas comporter d'eau.
- Commission bâtiments :

SALLE DES FETES : Le chauffe-eau et le velux seront installés cet été dans la salle des fêtes.

Chaufferie Bois : des dépenses sont prévues pour l'entretien de la seconde chaudière.

L'escalier bois de l'entrée de l'école devient vétuste.

Un devis pour un escalier en acier galvanisé va être demandé.

- Pelouse artificielle : La pelouse de l'école est à changer.
- Conscrits et voiture bruyante.

Le maire expose son point de vue dans le sens de l'interdiction de ces voitures débridées.

D'autres avis sont favorables. Une réflexion est en cours.

- Une suggestion de laverie est émise pour le projet bar-poste.
- 25 juin à l'Arbresle à 11 heures 15 rue de Lyon : Journée portes ouvertes au Resto du Cœur.
- 11 septembre : Pèlerinage de la Salette

La séance est levée à 22 heures 49, plus de point n'étant à l'ordre du jour.

Le prochain conseil est prévu le lundi 11 juillet à 20h30.